BULLETIN MUNICIPAL

DE

CHAMPAGNEY

2019

N°18

L'ancienne cure

Le mot du maire

Mesdames, messieurs,

Notre mandature touche à sa fin, vous pouvez voir tous les travaux qui ont été réalisés :

- La rue de Varennes a été refaite après le changement de la conduite d'eau potable, l'effacement des réseaux secs, la pose de caniveaux et l'enrobé.

- La rue Principale a été sécurisée, mais n'apporte pas tous les espoirs de ralentissement souhaités.

- La restauration du toit de l'église et de l'ancienne cure ainsi que le ravalement des façades par l'entreprise Contet-Bourotte, offre un ensemble architectural harmonieux de grande qualité au cœur du village.

- La passerelle neuve, face à l'église, est sécurisée.

L'aboutissement de l'ensemble de ces projets offre à notre village un renouveau de qualité remarqué par les habitants et les gens de passage.

En 2017, suite à notre intégration dans la communauté d'agglomération du Grand Dole, nous avons bénéficié d'une baisse du taux des impôts communaux.

Par une gestion dynamique et maitrisée, le conseil municipal n'a pas eu besoin d'augmenter le taux d'imposition, ni de recourir à des prêts à long-terme.

Le 2ème contrat d'aménagement de 20 ans de notre forêt arrive à terme, un renouvellement en partenariat avec l'ONF sera mis en place l'an prochain.

En 2020, la compétence de notre assainissement sera prise en charge par le Grand Dole, mais nous avons demandé une délégation de service pour continuer la gestion.

Enfin !… La ratification de la convention pour frais scolaires avec la C.C. Jura Nord vient d'être signée. Pour 2017, nous devons nous acquitter d'une somme de plus de 62 000 € pour nos primaires (883€/élève). Somme importante, mais nécessaire pour assurer une scolarité de qualité.

Notre projet de transition énergétique continue, les études environnementales sont finies, nous aurons les rapports dans quelques semaines. Une réunion d'information suivra.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil Municipal, qui m'ont soutenu, aidé, par leur participation dans l'intérêt de la commune, pour réussir cette mandature.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain, les inscriptions sur la liste électorale sont possible jusqu'au 7 février 2020 en mairie ou sur internet.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Champagney, et espère les retrouver, comme le veut la tradition, le samedi 11 janvier 2020 à 17h00 dans la mairie de Champagney à la cérémonie des vœux organisée par le conseil municipal, suivi du verre de l'amitié.

Pierre VERNE

Je remercie les personnes qui ont élaboré ce bulletin.

Sommaire

PAGE 1 Couverture

PAGE 2 Le mot du maire

PAGE 3 Le mot du maire

PAGE 4 Sommaire

PAGE 5 Le Conseil Municipal

PAGE 6 Les travaux en 2019

PAGE 7 Les travaux en 2019

PAGE 8 Notre forêt en 2019

PAGE 9 Notre forêt en 2019

PAGE 10 Notre forêt en 2019

PAGE 11 Infos diverses

PAGE 12 Infos diverses

PAGE 13 Etat civil 2019

PAGE 14 Pôle scolaire

PAGE 15 Pôle scolaire

PAGE 16 Conseil Municipal 1

PAGE 17 Conseil Municipal 1

PAGE 18 Conseil Municipal 1

PAGE 19 Conseil Municipal 2

PAGE 20 Conseil Municipal 2

PAGE 21 Conseil Municipal 2

PAGE 22 Conseil Municipal 3

PAGE 23 Conseil Municipal 3

PAGE 24 C M 3 / Colis ainés

PAGE 25 Conseil Municipal 4

PAGE 26 Conseil Municipal 4

PAGE 27 Conseil Municipal 5

PAGE 28 Crèche de Noël

PAGE 29 Nuisances / N° utiles

PAGE 30 Avant et après…

PAGE 31 Vues aériennes

PAGE 32 Champagney/Nilieu

La Tuilerie 1820/1962

Le conseil municipal

LE MAIRE: Pierre VERNE

LES ADJOINTS:

1er adjoint: Martial PIOT

2ème adjoint: Noël BARBIER

3ème adjoint: Olivier PARIS

LES CONSEILLERS (ERES):

Gilles BURE

Patrick EMERY

Claude JOSSERAND

Alexandre KOREIBA

Maryvonne LANAUD

Delphine SOITTOUX

MAIRIE DE CHAMPAGNEY

2 rue de l'Eglise

Tél : 03 84 70 22 41

Mail: mairie.champagney39@orange.fr

Site: www.champagneymairie.com

Les travaux en 2019

Février : Le toit et les enduits de l'ancienne cure sont terminés.

Mars: Les abats sons du clocher sont démontés pour une restauration.

Mars: Nettoyage des enduits de l'église par l'entreprise Contet- Bourotte

Sécurisation de la passerelle sur le Nacey.

DECHETERIE

Déchèterie de Montmirey le Château

A propos | Horaires d'ouverture | Déchets acceptés

Fermé le dimanche et les jours fériés !

Horaires d'été

Eté : Du 25 mars au 13 octobre

Lundi	
Mardi	9h00-11h45 13h30-17h45
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	9h00-11h45 13h30-17h45

Horaires d'hiver

Hiver :autres périodes

Lundi	
Mardi	
Mercredi	9h30-11h45
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	9h30-11h45 13h30-16h45

NOTRE FORÊT

En 2019, 205 m3de chênes dans les parcelles 3/26 et 46 ont été vendus 210€ le m3. Le prix du chêne se maintient à un bon niveau.

Les hêtres des parcelles 3/20/46 et les 11ha situés à l'Abergement (210 m3) vendus en bois d'œuvre à 76,70€ TTC le m3. La partie (145 m3) destinée pour les palettes et chauffage à 47,59€ TTC le m3.

Cette année, 20 affouagistes pour les parcelles 3/26 et 46. Les têtes de hêtres, de chênes et le solde des parcelles 18/20 et 53 sont à votre disposition.
Bon courage à tous, restez prudent et portez vos équipements de sécurité.

2020 est la dernière année du deuxième plan d'aménagement forestier, le suivant sera important pour la continuité de la vie de la forêt. L'exploitation sera remise en place pour les 20 ans à venir avec de nouvelles propositions, le Conseil Municipal aura à prendre des décisions et un gros travail à faire avec l'ONF pour mener à bien ce projet très important pour une bonne gestion et l'avenir de notre forêt .

Les travaux sylvicoles des parcelles 1/3/7/19 et 37, dégagement manuel des plantations effectué par l'ouvrier communal. Des travaux de jalonnement, de protection et élagage ont été faits dans les parcelles 13/14/15/16/49 et 59 pour 120h.

Des travaux avec le tracteur: Pose d'aqueducs, nettoyage de bordures, fauchage des chemins forestiers, nettoyage des layons parcelles 1/3 et 7 par Pascal et Pierre pour 90 heures.

Début 2019, la parcelle 16 plantée par l'ONF, de chênes et de noyers noirs, n'a pas souffert de la sécheresse. En décembre, des fruitiers protégés contre le gibier complètent la plantation.

Le gibier peut s'abreuver dans les mares nettoyées, bien alimentées en eau.

Des personnes peu respectueuses de la forêt continuent de jeter leurs déchets de tonte, leurs cendres, les tailles de haies, dans les bandes enherbées et bordures de bois. Pour toute personne prise en flagrant délit, l'amende sera salée.

Noël B.

Douglas parcelle 20

Parcelle 57, chêne et hêtre arrachés par le vent

Chênes , parcelle 3

Mares parcelle 21

Infos diverses en 2019

Vœux du Maire et du Conseil Municipal à la salle de la mairie avec la présence de Mr Franck DAVID, Conseiller Départemental.

Inauguration d'une plaque commémorative , en mémoire à Léon CAILLET, mort pour la France en présence du « Souvenir Français » suivie de la Cérémonie devant le monument aux morts, et du verre de l'amitié.

Lors de la cérémonie du 11 Novembre, 5 élèves de CHAMPAGNEY ont lu des lettres de poilus.

Notre centenaire, Mme Fernande CAILLET, née le 02 Octobre 1919, en compagnie de ses 2 fils, Pascal et Charles.

8 Décembre: Noël des enfants à la mairie de CHAMPAGNEY, organisée par Julie D, avec la participation de la municipalité pour l'achat de cadeaux et friandises, sans oublier la présence du Père Noël.

Etat civil 2019

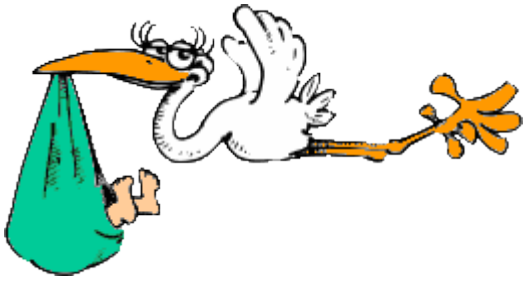

CORNIER Louna…..25 avril 2019

MAIRET Charles…..20 juillet 2019

GRANDADAM Valentin 21 août 2019

PARIS Julie et DINOT Guillaume

03 Août 2019

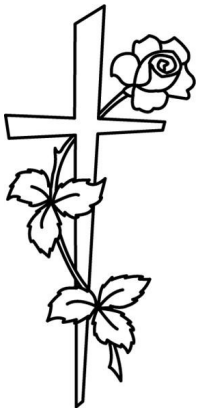

GARNIER Paulette (Epouse CHARPY)

26 Avril 2019

Inhumation au cimetière:

Evelyne CAILLET (Epouse Coupé)

Décédée le 27 Avril 2019

Bernard COUPE 21 Décembre 2019

Pôle scolaire

Voici quelques projets concernant les classes du pôle scolaire de Dammartin.

Certains ont été réalisés, d'autres le seront d'ici la fin de l'année scolaire et d'autres encore sont à l'étude:

-Des sorties cinéma pour les classes de maternelle

-Un projet musical est reconduit cette année concernant toutes les classes du pôle scolaire: Tous les enfants préparent des chants tout au long de l'année et une rencontre musicale est prévue en fin d'année scolaire, le thème cette année sera « le voyage »

-En partenariat avec les communes et sur la base du volontariat, certains élèves se sont proposés de lire des textes de soldats de guerre 1914/1918, lors de la cérémonie du 11 novembre.

-Un cross au profit de l'association ELA (Association Européenne de Lutte contre des Leucodystrophies) a eu lieu en novembre 2019. Les classes de CE1 CE2 CM1 et CM2 étaient concernées.

-Comme l'année dernière, une sortie à vélo jusqu'à Pesmes suivi d'une visite des forges est prévue pour les classes de CE2.

-Il y a d'autres projets sportifs en perspective : roller, pétanque

-Des animations pédagogiques sont également organisées en partenariat avec « la maison de la nature « dans le but de sensibiliser les enfants à la protection de l' environnement.

-Un projet est en cours d'étude pour l'organisation d'une classe découverte sur le thème du sport (orientation, escalade, VTT, tir à l'arc, randonnée…)

L'association des parents d'élèves « la petite fontaine « contribue au financement de certaines de ces activités

L'association organise:

-Une vente de calendrier pour l'année 2020

-Une vente de produits Franc-Comtois qui a eu lieu en décembre (Mont d'Or,Saucisses de Morteau, Saucisses de Montbéliard et Pomme de terre)

-Une kermesse sera peut-être organisée en fin d'année scolaire.

L’école organise un marché de Noël gourmand le 20 décembre au profit des projets de classes.

Les enseignants et les écoliers auront préparés des gourmandises chocolatées ainsi que des boules de graisse et de graines pour les oiseaux.

Vin chaud et chocolat chaud seront de rendez-vous.

L’équipe de l’accueil de loisirs de Dammartin organise chaque année en juin la fête de l’ALSH durant laquelle les parents et enfants peuvent partager un moment au rythme des mélodies du monde et finir par une dégustation de plats étrangers,

En juin 2019 un nom pour l’accueil de loisir a été inauguré durant cette fête: Au refuge des chênes.

Delphine S

Cross au profit de l’association ELA

Au premier plan, Celyan court vers une 3ème place dans sa catégorie.

Conseil municipal n°1 du 15 mars 2019

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Delphine SOITTOUX, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DECEMBRE 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 14 décembre 2018 ainsi que le procès-verbal de séance.

CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT DES CORVEES

Considérant que le lotissement rue " Des Corvées " est terminé. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de clore le budget annexe « lotissement Des Corvées » au 31 décembre 2018 et de reporter les résultats sur le budget principal de la commune.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 298 223.29€ et du report anticipé de déficit d'investissement de 135 673.25 €.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 7 545.70 € et du report anticipé de déficit d'investissement de 7 263.33 €.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 BUDGET FORET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 36 957.68 € et du report anticipé de l'excédent d'investissement de 11 613.92 €.

TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le taux des taxes communales :

TH 16 % - TFB 20 % - TFNB 37 %

BUDGETS 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget principal et les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL 2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		162 550	115 874	
Prévisions 2019	467 830	305 280	348 010	463 884
TOTAL	467 830	467 830	463 884	463 884

FORET 2019

Résultats reportés		36 957		11 613
Prévisions 2019	69 957	33 000	31 070	19 457
TOTAL	69 957	69 957	31 070	31 070

ASSAINISSEMENT 2019

Résultats reportés		282	7 264	
Prévisions 2019	52 545	52 263	27 442	34 706
TOTAL	52 545	52 545	34 706	34 706

REMBOURSEMENT DU PRET COURT TERME RELAIS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FCTVA

Le maire rappelle que la commune a contracté un prêt auprès du crédit agricole de Franche-Comté d'un montant de 70 000 € pour financer la TVA des différents travaux d'investissement de 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer ce remboursement au crédit agricole de Franche-Comté pour solder le capital du prêt.

AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VARENNES 2ème TRANCHE-FIN DE TRAVAUX

Le maire présente un avenant au marché de travaux de voirie rue de varennes 2ème tranche – fin de travaux. Cet avenant comprend des travaux complémentaires de terrassement voirie trottoirs. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise SJE – COLAS NORD-EST pour un montant de 6 044.50 € HT, et prend note que le nouveau montant du marché s'élève à 129 759 € HT.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le prix et la qualité de service 2017 du SIE.

LOCATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-60 du 14 décembre 2018.

Le maire rappelle que la propriété ZV 6 pour partie d'une surface de 0.40 ha est mise à disposition du G.A.E.C. du REUILLET de DAMMARTIN. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer cette partie de parcelle au G.A.E.C. du REUILLET de DAMMARTIN d'une surface de 0.40 ha pour un fermage de 80 € par hectare base 2009. La taxe d'association foncière sera payée par le locataire du terrain.

PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le maire explique au conseil municipal qu'au cours de la séance du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2018-2023, lequel doit permettre de guider l'action publique dans ses politiques de l'habitat et du logement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le maire explique au conseil municipal que par délibération n°GD116/15 du 15 décembre 2015, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le travail mené durant les trois années d'élaboration a permis de traduire dans un document

unique une vision commune, un projet de territoire partagé pour le développement et l'aménagement de l'agglomération pour les 15 prochaines années, tout en tenant compte des spécificités locales. Ce travail a également permis d'aboutir à un document réglementaire homogène permettant l'exercice du droit des sols sur chaque commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

VENTE PARCELLE ZS N° 106

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-43 du 09 novembre 2018.

Vu la délibération n° 2017-44 décidant de la vente d'une parcelle de terrain à M. Pierre MARTIN et Mme Martine LEHE et réglementant les frais de bornage réalisés par la société ABCD. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur vendre la parcelle ZS n° 106 au lieu-dit "Les Corvées" d'une surface de 559 m² pour un montant de 5 000 €.

ACQUISITION DE TERRAINS PAR ECHANGE ET ACHAT ET BAIL

Sortie de monsieur Pierre VERNE oncle de monsieur Boris VERNE. Le premier adjoint rappelle la délibération du 09 novembre 2018. Celle-ci décide de la division des parcelles ZR n° 9 et ZR n° 10 pour permettre l'élargissement de la rue de NILIEU et d'échanger la parcelle ZR n° 37 de 53 a 94 ca de la commune contre la parcelle ZP n° 19 de 1 ha 15 a 99 ca appartenant à monsieur Boris VERNE. Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention, décide d'acquérir par échange la parcelle ZP n° 19 de 1 ha 15 a 99 ca estimée à 2 900€ à monsieur Boris VERNE contre la parcelle ZR n° 37 de 53 a 94 ca estimée à 2 900 € de la commune ; de louer les parcelles ZP n° 19 de 1 ha 15 a 99 ca et ZP n° 21 de 14 a 46 ca à monsieur Boris VERNE par bail rural de 9 ans avec tacite reconduction, moyennant un fermage de 80 €/ha sur la base de 2009 et d'acquérir la parcelle ZR n° 36 de 16 m² à l'E.A.R.L. DES RENOUILLERES pour la somme de 10 €.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF.

QUESTIONS DIVERSES

EXTENTION DU LOTISSMENT DES CORVEES : une réflexion et une étude seront réalisées en 2019.

RECENSEMENT : le maire précise qu'il y a eu 219 logements recensés dont 4 familles qui ont refusés pour un total de 459 bulletins individuels.

CIMETIERE : le maire fait état de la condamnation de monsieur Louis GARNIER concernant l'affaire qui l'opposait à la commune.

PROJET EOLIEN POSE DU MAT DE MESURE : Le mat de mesure a été installé la semaine 11.

SIDEC : le maire informe le CM la proposition du SIDEC concernant les surfaces potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

CHASSE : une rencontre est proposée entre la commune, l'ONF et l'ACCA.

CARTES JEUNES : le CM donne un avis favorable au renouvellement des cartes avantages jeunes 2019/2020 pour tous les jeunes de moins de 30 ans du village à titre gratuit.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 40.

Conseil municipal n°2 du 3 mai 2019

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusée : Mme Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU 15 MARS 2019

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu et procès-verbal de séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 15 mars 2019 ainsi que le procès-verbal de séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
PRINCIPAL	**242 978.15**	**-135 673.25**	**107 304.90**
ASSAINISSEMENT	**7 545.70**	**-7 263.33**	**282.37**
FORET	**36 957.68**	**11 613.92**	**48 571.60**
LOTISST DES CORVEES	**53 445.06**	**0.00**	**53 445.06**

COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2019.

AVENANT N°2 AUX TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE L'ANCIENNE CURE

Le maire présente un 2ème avenant au marché de travaux de réfection des toits de l'église et de l'ancienne cure et du crépi de la face nord de l'église. Il précise que ces travaux étaient notés dans le marché mais non chiffrés. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter l'avenant n° 2 proposé par l'entreprise CONTET-BOUROTTE pour un montant de 2 725.50 € HT et prend note que le nouveau montant du marché s'élève à 178 730.04 € HT (soit 214 476.05 € TTC).

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – SUBVENTION DU SIDEC – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Le maire expose au conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité, pour réaliser l'opération : effacement rural : rue Principale. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention et de travaux d'effacement rue Principale.

COMPLEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU R.M.C. JOINTE AU R.P.Q.S. DU SIE DE MONTMIREY LE CHATEAU

Monsieur le maire présente au conseil municipal la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note est à joindre au rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2017 du SIE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de cette note.

RESTAURATION DE 2 STATUES ET DE 2 PEINTURES CLASSEES

Vu l'erreur constatée sur l'estimation des travaux sur la statue Sainte Philomène, cette délibération annule et remplace la délibération 2018-05 du même objet.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les statues de « L'Education de la Vierge Marie par Sainte Anne » et de « Sainte Philomène » ainsi que les deux tableaux de Cariage « déposition de croix » et « portement de croix » sont endommagés et nécessitent une restauration. Il présente les différents devis de restauration pour ces œuvres. Il rappelle que toutes ces œuvres appartiennent à la commune et sont inscrites au titre des monuments historiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier leur restauration aux entreprises suivantes :

- La statue « L'Education de la Vierge Marie par Sainte Anne » par le centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul pour un montant de 3 240 €
- Des tableaux de Cariage par l'entreprise ARC restauro S.A.R.L. pour un montant de 16 240 € HT (7 700 € pour le portement de croix et 8 540 pour la déposition de croix).
- La statue « Sainte Philomène » par le centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul pour un montant de 3 960 €

Le conseil décide de solliciter une subvention auprès de la DRAC et du département pour aider la commune à réaliser ce projet.

FINANCEMENT CONTRIBUTION SIAER

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de financer la participation annuelle d'un montant de 3 798.87 € à l'aide de ressources non fiscales

DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement : Compte 2041582 : + 3 000 € et compte 238 : - 3 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION N°01 : le maire informe le conseil municipal qu'une modification budgétaire a été faite sur le budget principal pour l'utilisation des dépenses imprévues en investissement, à savoir : compte 020 : - 3 000 € et compte 2151 : + 3 000 €.

ORGANISATION DU TOUR DE GARDE : le maire préparera le tour de garde pour les élections européennes.

ACHAT TERRAINS DE L'AF : le maire propose l'achat d'un terrain de l'association foncière (impasse des Corvées et deux petits terrains qui jouxtent).

AFFICHEURS COMMUNAUX : le maire rappelle que les afficheurs communaux sont réservés aux besoins de la commune (affichage sauvage interdit).

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 10.

Conseil municipal n°3 du 18 octobre 2019

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Absent - Excusé : M Alexandre KOREIBA

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU 03 MAI 2019

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu et procès-verbal de séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 03 mai 2019 ainsi que le procès-verbal de séance.

PRESENTATION DES DECISIONS MODIFICATIVES PRISES PAR LE MAIRE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a transféré 5 000 € du compte 022 au compte 615221.

VIREMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision prise au budget primitif de verser 10 000 € du budget assainissement au budget communal.

VIREMENT DU SERVICE FORET A LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision prise au budget primitif de verser 10 000 € du budget forêt au budget communal.

DECISION MODIFICATIVE N° 04 BUDGET PRINCIPAL

Afin de permettre les écritures pour les travaux d'effacement réseaux rue Principale effectués sous mandat par le SIDEC (affaire n°IN2018-0A032). Le conseil décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement : Compte 2041582 : + 51 000 € et compte 238 : - 51 000 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 05 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 011 : + 8 500 € et chapitre 023 : - 3 500 € et chapitre 65 : - 5000 €.

Dépenses d'investissement : chapitre 21 : + 10 500 € et chapitre 23 : - 14 000 €.

Recettes d'investissement : chapitre 021 : - 3 500 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 06 BUDGET PRINCIPAL

Afin de permettre les écritures de solde des travaux d'éclairage public rue de Varennes effectués sous mandat par le SIDEC (opération 1735036), le conseil décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement : Compte 16878 : + 6 408 € et compte 21534 : + 1 333 €.

Recettes d'investissement : Compte 13258 : + 3 780 € et compte 238 : + 3 961 €.

PRIX DE L'AFFOUAGE ET REGLEMENT

Le délégué de la forêt propose au conseil municipal

- de fixer à 4 € le prix de la taxe d'affouage et à 30 € l'acompte demandé à chaque affouagiste pour les parcelles n° 3, 26, 46.
- de fixer à 10 € le montant total de l'affouage pour les parcelles n° 53, 18, 20.
- de valider le règlement d'affouage pour l'année 2019-2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

ASSIETTE ET DESIGNATION DES COUPES 2020

Sur proposition de l'O.N.F, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présentation de l'assiette des coupes 2020 et la dévolution et la destination des produits des coupes des parcelles 3, 24, 28, 36 et 50 telles que présentées par l'ONF.

DEVIS DE RESTAURATION D'ARCHIVES DE L'ETAT-CIVIL

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que trois registres d'Etat-Civil ont été confiés à l'entreprise SEDI restauration et reliure. Après une évaluation des ouvrages, il s'avère que les registres demandent un important travail de restauration. L'entreprise SEDI propose pour chaque ouvrage un devis avec la description des travaux qui seront effectués. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis proposés par l'entreprise SEDI pour la restauration de trois registres d'Etat-Civil, montant total 3 262.98 € TTC.

RAPPORT ACTIVITES DU SYDOM DU JURA

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2018 du SYDOM du Jura.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire présente au CM, les rapports annuels 2018 du SIDEC et de l'agence de l'eau RMC. Ces rapports sont à la disposition du public en mairie.
- Le maire présente au CM le rapport d'assistance technique au diagnostic et au suivi du système d'assainissement collectif de Champagney, lors de la visite du 28 août 2019. Le maire souligne les conseils d'exploitations, qu'il faut :

« piéger en urgence les ragondins qui ont proliféré depuis 1 an et dégradent les berges des bassins, entrainant la perte d'étanchéité et le dysfonctionnement des 2 lagunes ».

- Le maire signale au CM que le prêt court terme pour les travaux 2018 est passé de 0.527 % à 0.402 %, soit une baisse de plus de 20% des intérêts.
- Complément d'aménagement de sécurité sur la rue Principale : le chef de l'agence routière du département a fait des propositions lors de sa visite du 18 septembre 2019.
- Pour le prochain conseil municipal, le maire projette de présenter l'achat d'un terrain des Corvées à l'association foncière et d'un terrain rue Basse jouxtant la rue du Paqué. Il projette aussi la vente d'un petit terrain communal rue des Varennes.
- Le maire informe que l'agence mobile de l'OPH du Jura sera présente le mercredi 27 novembre 2019 de 9 h à 12 h sur le parking de la mairie.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 15.

COLIS DES AINES

Cette année, 36 colis ont été distribués à nos ainés âgés de 70 ans et plus, ainsi qu'une vue aérienne du village.

Conseil municipal n°4 du 13 décembre 2019

Présents : MM Noël BARBIER, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Absent : M Alexandre KOREIBA

Excusés : MM Gilles BURÉ (pouvoir à Noël BARBIER), Patrick EMERY (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU 18 OCTOBRE 2019

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu et procès-verbal de séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 18 octobre 2019 ainsi que le procès-verbal de séance.

CONVENTION POUR LES FRAIS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que les enfants de Champagney fréquentent le pôle scolaire de DAMMARTIN et que c'est la communauté de communes Jura Nord qui assume la compétence "école primaire" sur son territoire. Le CM, à l'unanimité, décide de passer une convention avec la communauté de communes Jura Nord pour la répartition des frais scolaires de l'école primaire de DAMMARTIN et précise que cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2017.

OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2020

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement en absence du budget primitif sur l'année 2020. Le maire demande d'ouvrir des crédits à hauteur de 15 000 € et d'affecter cette somme au compte 21318. Le CM, à l'unanimité, accepte cette proposition.

OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET FORET 2020

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement en absence du budget primitif sur l'année 2020. Le maire demande d'ouvrir des crédits à hauteur de 4 000 € et d'affecter cette somme au compte 2121. Le CM, à l'unanimité, accepte cette proposition.

ACCORD DE PRINCIPE EN VUE DE LA VENTE DE LA PARCELLE ZD 156

Le maire propose sur le principe de la vente de la parcelle ZD 156. Le CM est d'accord.

CHARTE DU TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET EAUX PLUVIALES URBAINES

La Loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1er janvier 2020.

Le CA du Grand Dole propose d'inscrire dans un document unique, intitulé « Charte du transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines », les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre de ce transfert. Le CM, à l'unanimité, décide de valider le principe et le contenu de la charte.

SUBVENTION SAPEURS POMPIERS

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande d'une subvention des sapeurs-pompiers du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) pour les missions d'interventions humanitaires et de secours à la suite du séisme en Albanie. Le CM, à l'unanimité, décide d'allouer 200 €.

SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JACQUES PREVOST DE PESMES

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'association sportive du collège Jacques Prévost de PESMES pour permettre à tous les élèves de pratiquer des sports multiples et variés sur le plan local. Le CM, à l'unanimité, décide d'allouer 200 €.

REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le maire expose au conseil municipal le régime indemnitaire proposé par le centre de gestion du jura. Le CM, à l'unanimité, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel selon les modalités.

DESIGNATION DES DELEGUES SIEA

Le CM, à l'unanimité, désigne MM Claude JOSSERAND et Pierre VERNE au CA du Grand Dole comme délégué du SIE de Montmirey Le Château.

QUESTIONS DIVERSES

- Ventes forestières : Noël BARBIER fait part des ventes de bois à hauteur de 55 000 € TTC.
- Achat parcelle forestière : le maire propose d'acheter la parcelle boisée ZN 49 pour 500 €, le CM donne son accord.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h.

Conseil municipal n°5 du 27 décembre 2019

Présents : MM Noël BARBIER, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE, Gilles BURE, Patrick EMERY.

Absent : M Alexandre KOREIBA. Absente excusée : Mme Delphine SOITOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2019

Le maire demande si, il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 13 décembre 2019 ;

Précise que le procès verbal sera vu à la prochaine séance.

DEMANDE DE DELEGATION DE SERVICE AUPRES DE LA C.A. DU GRAND DOLE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Le maire présente la délibération suivante :

Vu le transfert obligatoire des compétences eau, assainissement et eaux pluviales au 1er Janvier 2020 par la loi à notre communauté d'agglomération du Grand Dole.

Vu la situation géographique de CHAMPAGNEY qui est le plus au nord sans connexion possible avec d'autre service assainissement.

Vu notre système en grande partie collectif avec son budget annexe.

Vu la possibilité qu'offre la loi de faire une délégation de ces compétences vers les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de demander la délégation de gestion totale de notre système d'assainissement collectif, y compris les eaux pluviales par convention pour une durée d'un an, tacite reconduction à compter du 1er Janvier 2020.

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

-.Paiement des frais scolaires : Le maire informe que suite à la signature de la convention avec la C.C Jura Nord, celle-ci n'a pas envoyée les factures et le titre de paiement à notre commune.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 20h15.

La crèche de Noël

La crèche de Noël faite dans l'église par Maryvonne est visible du 7 Décembre 2019 au 7 Janvier 2020 de 14h à 18h.

Les nuisances

Arrêté Municipal 2003-06

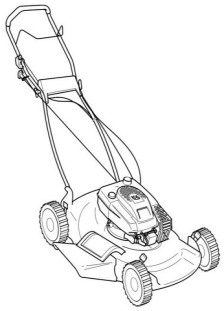

Article 3

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 20 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

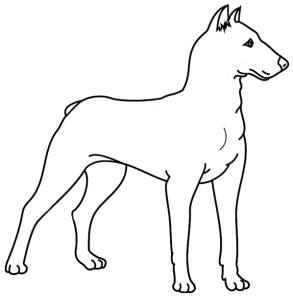

Article 4

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARRETE PREFECTORAL 2017 04 012 001

VISIBLE SUR LE SITE DE LA PREFECTURE

15 Urgences médicales (ou Samu)	**17** Police ou Gendarmerie	**18** Pompiers	**114** Personnes sourdes ou malentendantes	**115** Urgences sociales (ou Samu social)
112 Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder au Samu, à la Police et aux Pompiers)				
116 000 Enfants disparus	**119** Enfance maltraitée	**191** Sauvetage dans les airs	**196** Sauvetage en mer	**197** Alerte attentat, alerte enlèvement

GENDARMERIE: 117 03 84 70 20 35

SYNDICAT DES EAUX: 03 84 70 34 38

FEMMES BATTUES: 39 19

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS: 39 39

Avant et après restauration.

Vues aériennes offertes à nos ainés.

1820

1962

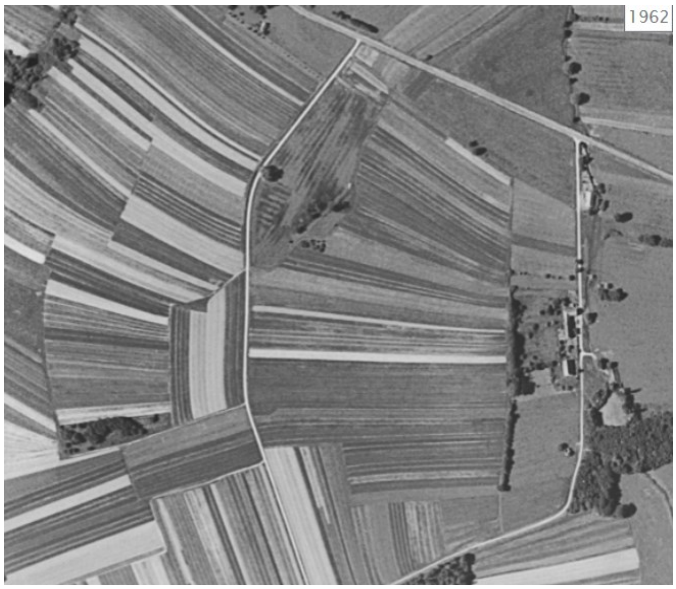

Edit 17

Imprimé par nos soins . Ne pas jeter sur la voie publique.